



Association pour la Protection des Animaux Sauvages

Sauvons les animaux considérés comme « nuisibles » !



NUISIBLES

Renards, fouines, martres, belettes, corneilles, corbeaux freux, étourneaux, pies, geais : tous ont le malheureux point commun de figurer malgré eux sur la nouvelle « liste de la mort » du Ministère, établie tous les 3 ans.



- une refonte de la procédure de classement qui est une instruction à charge menée par les chasseurs et dont les données sont invérifiables,
- l'impossibilité de tuer ces espèces pour satisfaire les intérêts liés à la chasse,
- la mise en œuvre de méthodes alternatives à la destruction pour toutes les espèces,
- un zonage beaucoup plus précis de l'interdiction de tuer ces espèces en dehors des activités sensibles à leur présence.

L'ASPAS s'oppose farouchement à cet acharnement injustifié et à la destruction illimitée d'espèces animales autochtones. En plus d'être inutiles, ces abattages portent atteinte aux équilibres écosystémiques et sont à l'origine de souffrances eu égard aux modes d'abattage et aux périodes d'abattage autorisées (pièges non sélectifs et mutilants, déterrage pour le renard, abattage en période d'élevage des jeunes, etc.).

En attendant l'abandon de cette liste, **l'ASPAS demande en urgence** :

- l'interdiction du déterrage du renard,
- l'arrêt total du piégeage et le retrait de la belette de cette liste au regard des rares départements qui l'inscrivent encore,
- la reconnaissance du rôle bénéfique de toutes ces espèces dans les écosystèmes et vis-à-vis des activités humaines,



Pour que
vive le goupil !
Et tous les autres

